

**Madame la Présidente,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Il m'est particulièrement agréable, de prendre la parole devant cette auguste assemblée, au nom de la délégation gabonaise, à l'occasion de cette 68^{ième} Session du Comité Exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés.

Qu'il me soit également permis, de féliciter chaleureusement l'ensemble des membres du Bureau, pour leur brillante élection et les assurer du soutien et du plein appui de mon pays tout au long de leur mandat.

Par ailleurs, ma délégation souscrit à la déclaration faite par le Groupe Africain.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Les relations entre le Gabon et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés témoignent d'une longue et fructueuse coopération qui s'est formalisée en juin 2000 par la signature d'un accord de coopération.

C'est pourquoi, afin de rendre digne et humain l'inéluctable et douloureux exode des réfugiés, mon pays, signataire des instruments juridiques internationaux en la matière, continuera à la mesure de ses moyens, à respecter ses engagements au titre de la solidarité.

En effet, le rôle que joue le Gabon, dans la protection des personnes persécutées, qui ont choisi de l'élire comme pays d'asile n'est plus à démontrer.

Le travail effectué par la Commission Nationale pour les réfugiés(CNR), qui est l'instrument du Gouvernement gabonais pour la mise en œuvre de sa politique d'accueil, d'assistance et de protection des réfugiés est la parfaite illustration de la volonté du Gabon de réserver un traitement humain à cette épineuse question.

Nonobstant la modicité de ses moyens, la Commission Nationale pour les Réfugiés, animée d'une volonté et d'un idéal nécessaires à l'accomplissement de ses nobles missions, a au cours des premiers mois de l'année 2017 examiné des milliers de dossiers de demandeurs d'asile de longue durée.

Cette opération de détermination de statut de réfugié a ainsi permis une réduction significative du nombre de demandeurs d'asile passant ainsi de 1909 au 1^{er} janvier 2017, à 104 personnes au 30 août 2017.

Par ailleurs, le Gabon, connu pour son hospitalité légendaire, accueille sur son sol 957 réfugiés à ce jour dont ceux ayant séjourné depuis 2 à 3 décennies en moyenne. Soucieux du respect de leur droit et de leur dignité, notre pays fait de la recherche des solutions durables, l'une de ses priorités.

L'idéal serait que la condition de réfugié dure le moins de temps possible. C'est ainsi qu'il faut éviter d'amplifier ou d'engendrer la précarité pour ces populations. La recherche de solution durable devra se faire dans le respect de la dignité humaine.

Ainsi, mon pays envisage-t-il, dans les prochaines semaines, de mener des campagnes de sensibilisation à l'endroit des réfugiés et demandeurs d'asile de longue durée. Pour ceci, l'appui technique du HCR est bien entendu requis.

Nous articulerons les sensibilisations autour du retour librement consenti et des possibilités d'intégration locale, acquisition de la carte de séjour, processus de naturalisation.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Pour la réalisation de toutes les activités visant à la mise en œuvre des solutions durables des réfugiés de longue durée, mon pays compte une fois de plus sur l'appui technique du HCR qui n'a ménagé aucun effort jusqu'à ce jour.

Mon pays est disposé à appuyer les réfugiés pour l'octroi des cartes de séjour et à faciliter les départs librement consentis et nous comptons sur des engagements du HCR pour l'assistance des réfugiés qui en manifestent le besoin.

Avant de clore mon propos, je réaffirme que le Gabon se tient aux côtés de la communauté internationale pour témoigner sa solidarité à l'égard des réfugiés afin d'être en phase avec les instruments juridiques internationaux auxquels il a librement souscrit en dépit de la crise économique qui n'épargne aucun Etat.

Je vous remercie.